84 71

M. L'EV[illegible]

Cm
Fac
Suppl.
19

# DÉCLARATION

*DE M. L'ÉVÊQUE*

*DE*

# DE BAYEUX,

*ET*

# ADHÉSION

*De MM. les Curés & Vicaires*

## DE CAEN.

A 92

# DÉCLARATION

## DE M. L'EVÊQUE DE BAYEUX,

*En réponse à la Lettre & aux Décrets qui lui ont été adressés par MM. les Administrateurs, composant le Directoire du District de la même Ville.*

JE soussigné JOSEPH-DOM. DE CHEYLUS, par la grace de Dieu & l'autorité du Saint-Siège Apostolique, Evêque de Bayeux; après avoir imploré les lumières de l'Esprit-Saint, plus nécessaires que jamais dans ce moment, où le Vaisseau de l'Eglise est agité par tant d'orages; après avoir consulté les saintes écritures, la tradition & les conciles; après avoir interrogé les Pasteurs les plus éclairés de mon Diocèse, & les personnes les plus versées dans la science de l'Eglise & dans la connoissance de la vénérable antiquité : obligé de m'expliquer sur la constitution du Clergé, dont vous venez de me signifier le décret, je le ferai d'une manière si précise & si claire, que les fidèles trouveront dans mes paroles les principes qui doivent fixer leur croyance; & mes coopérateurs les règles qui doivent diriger leur conduite. En conséquence.

Je déclare que mon intention est de con-

sacrer, jusqu'à mon dernier soupir, mes soins & mes veilles au troupeau chéri, dont la divine providence m'a confié la garde, à moins que le Seigneur ne me fasse connoître que le zèle d'un autre lui seroit plus agréable que le mien.

Si l'Eglise toujours sage dans ses conseils, toujours assistée dans ses démarches, jugeoit convenable d'étendre ma sollicitude au-delà de ses anciennes bornes, qu'aucune autre puissance ne peut m'obliger à franchir, malgré mon grand âge & mes infirmités qui s'accroissent chaque jour, plein de confiance en celui qui donne, quand il lui plaît, le courage & la force, je verrai sans me plaindre le fardeau déjà si pésant pour moi s'appésantir encore, au risque, s'il le faut, de voir précipiter par son poids vers la tombe, des jours trop languissans & trop remplis d'amertume en ce moment, pour me faire désirer désormais d'en voir prolonger la durée.

Comme elle n'a pas encore, quoique déjà consultée dans la personne de son chef, prononcé sur la réunion des paroisses du Diocèse de Lisieux faite au mien, je ne puis en conséquence & en vertu du décret qui l'ordonne, m'en déclarer le pasteur, sans me déclarer en même temps intrus à leur égard, sans tromper par des fonctions usurpées la confiance de leurs peuples, & sans me montrer envers un confrère respectable,

dépouillé ſans raiſon par une autorité ſans pouvoirs, un injuſte & lâche raviſſeur de ſa juriſdiction & de ſes droits.

Je déclare qu'encore trop affligé de la ſuppreſſion de mon chapitre, ce corps antique & vénérable, dans le ſein duquel nous puiſions, votre cité des ſecours & des bienfaits, moi des conſolations & des lumières, & dont je voudrois pouvoir racheter l'exiſtence au prix des plus grands ſacrifices, je puis d'autant moins prêter mon miniſtère à l'organiſation de celui que vous me préſentez, que ſon titre n'eſt pas revêtu du ſceau de l'Egliſe, & que le mien, bien loin d'en ſuppléer le défaut, ſeroit non-ſeulement un attentat de plus contre ſon autorité; mais encore un déſaveu du vif & juſte regret que me cauſa dans le temps la proſcription de ce chapitre, dont la perte, qui ne fait en ce moment gémir que la Religion, fera répandre un jour, mais trop tard, des larmes amères à vos citoyens détrompés;

Je déclare que je ne puis adopter une conſtitution, dont le moindre défaut eſt l'incompétence du pouvoir qui la propoſe, dont les baſes ne portent que ſur des principes réprouvés, & dont l'enſemble n'offre aux regards du catholique effrayé, que les ruines de ſon Egliſe, & le ſcandale inévitable du ſchiſme qui doit l'agiter un jour.

Je déclare que je ſuis prêt à ſeconder vos

vues pour la ſuppreſſion des paroiſſes, qui dans l'etendue de mon Diocèſe pourront ſans inconvénient pour les peuples être réunies à d'autres; mais je déſire que conformément aux loix de l'Egliſe & de l'Etat, les réunions à faire ne s'opèrent que par l'obſervation des formes canoniques, & de concert avec l'autorité ſpirituelle, qui ſeule en a la puiſſance; concert néceſſaire, mais concert plus heureux encore s'il pouvoit rappeller celui qui régnoit autrefois entre le Sacerdoce & l'Empire, dont la diviſion déchire en ce moment & le ſein de l'un, & le cœur de l'autre.

Je déclare que, quelque attaché que je ſois aux droits de cette Egliſe, pour la défenſe de laquelle je verſerois mon ſang, je n'en ſerai ni moins ſoumis aux loix du Royaume, ni moins fidèle à mon Roi, oui, à mon Roi, ni moins zèlé pour ma Patrie dont le bonheur eſt le vœu le plus cher de mon cœur; ſentimens que je ſuis prêt à jurer au pied des Saints Autels, d'après le déſir de l'Aſſemblée nationale, ſi le ſerment qu'elle exigera de moi ne déſavoue pas celui que j'ai fait au Dieu qui punit le parjure.

Je déclare que je ne prêterai jamais celui qu'elle a décrété, parce que ma conſcience me le defend, & que cette raiſon en eſt une pour moi, qu'aucune autre ne peut balancer, pas même la crainte de me voir dé-

pouiller de ma qualité de Pasteur : qualité dont la violence peut bien interdire les fonctions à mon zèle, mais ne sauroit enlever ni le titre à ma personne, ni les sentimens à mon cœur. A quelque excès qu'elle se porte envers moi, je ne cesserai d'être le Pontife de vos ames, & vous serez toujours, MM., malgré ses efforts, le tendre objet de ma sollicitude,

En attendant que les circonstances m'obligent à m'expliquer d'une manière plus claire & plus positive : en vertu du pouvoir que j'ai reçu de l'Eglise, je dévoue dès-à-présent à son anathème & le Pasteur qui, sans être envoyé par elle, oseroit s'asseoir sur ma Chaire, & tous ceux qui, sans son attache, tenteroient de ravir le ministère de mes chers & fidèles coopérateurs. Je les dénonce d'avance au Peuple commis à mes soins, comme des *mercenaires & des intrus* ; & je le préviens qu'il chercheroit envain auprès d'eux les secours d'une Religion qui, en les désavouant comme ses Ministres, en frapperoit le zèle d'une nullité radicale.

Si cette déclaration me fait encourir la pivation du traitement, que pour mieux avilir les Ministres de la Religion, on appelle *salaire*, traitement dont la perte peut bien accroître ma détresse & mes besoins ; mais dont la menace ne sauroit effrayer mon zèle; bien loin de gémir de mon sort je béni-

rai le Seigneur de m'avoir jugé digne de souffrir pour sa défense; & si de plus grandes disgraces me faisoient éprouver l'indigence, devenu compagnon du pauvre, dont tant de fois j'appaisai la faim, j'irai alos sans peine avec lui, mandier au nom de J.-C. un pain qu'on m'auroit refusé pour sa cause.

Qu'il est pénible à mon cœur de me trouver en ce moment, par votre réquisition, entre un décret qui commande, & le devoir qui défend l'obéissance. Mais hélas! quelque satisfaction que j'eusse à rendre en cette occasion à l'Assemblée nationale l'hommage de ma soumission, quelque péril qui me ménace en m'y réfusant, je ne puis déférer à ses vœux, sans m'exposer, & au reproche d'avoir rougi de Jesus-Christ, & au danger de donner à mon diocèse le scandale d'une lâcheté perfide; & à la honte de me montrer à vos yeux, indigne de l'estime, dont vous m'avez honoré jusqu'à ce jour, & dont la perte me seroit si sensible.

Au reste, Messieurs, ne redoutez rien de ma résistance aux décrets que vous venez de me notifier. La Religion, qui m'en inspire le courage, m'en prescrit les bornes, que le désir de conjurer une disgrace ne me fera jamais franchir. Je sais ce qu'on doit d'honneur & de respect aux puissances, même en leur résistant; & je n'ignore pas d'ailleurs que les armes de l'Eglise ne sont que la

priére & l'inſtruction, la patience & les larmes, & que d'en employer d'autres pour ſa défenſe, c'eſt contredire ſon eſprit.

Je ne vous parle, Meſſieurs, que le langage de ma conſcience, ce langage ſi puiſſant auprès des cœurs honnêtes, & toujours aſſuré de forcer leur eſtime, lors même qu'il n'obtient pas leur faveur. Je laiſſe à la vôtre le ſoin de vous interroger ſur les motifs, qui vous engagent à vous charger aujourd'hui de l'exécution d'un décret, que réprouve l'Egliſe, dont vous êtes les enfans; & je déſire, comme votre paſteur, qu'elle ne vous faſſe aucun reproche en ce moment terrible, où à ſa lumière importune & ſans nuages ſuccède preſque toujours un repentir ſans eſpoir.

Je viens de vous expoſer les raiſons qui m'empêchent d'accéder à des décrets, dont pluſieurs ſemblent ſolliciter plutôt encore l'anathême de l'Egliſe que ſa ſanction, mais dont aucun ne peut devenir que par elle une règle pour moi.

Autant vous me trouvez en ce moment inflexible dans les principes qui dictent ma réſiſtance à ces décrets, autant vous me trouverez facile à l'exécution de ceux, auquels le ſouverain Pontife, cette grande autorité dans l'Egliſe, conſulté par l'épiſcopat de France, aura donné la ſienne.

Seroit-ce, Meſſieurs, un crime à vos yeux d'invoquer la ſeule qui peut en exemp-

ter l'obéiſſance que vous exigez ; & ne ſeroit-ce pas une injuſtice, de vouloir m'y contraindre avant qu'elle ſoit devenue légitime ; & une barbarie de m'en punir, lorſque je ne m'y refuſe que parce qu'elle ne l'eſt pas ?

Qu'elle devienne légitime ; & vous jugerez par mon empreſſement que le refus, que j'en fais, n'a d'autre cauſe que le défaut de pouvoir que vous réclamez. Ce n'eſt ni l'orgueil s'agitant dans les convulſions du déſeſpoir, ni l'avarice aiguiſant le fer de la vengeance pour reconquérir les tréſors du ſanctuaire, ni le projet réfléchi d'une révolte contre le Roi : mon Roi pour qui je donnerois ma vie, & auquel ma Religion & mon cœur m'apprennent bien mieux encore que les décrets qu'il ſanctionne, ce que je lui dois d'honneur, d'amour & de fidélité ; ni tant d'autres motifs auſſi vils qu'abſurdes & criminels, dont pour donner le change au Peuple & le mettre en méfiance de mon enſeignement, des enfans, malgré leur injuſtice, toujours chers à mon cœur, oſent, ſans égard pour ma vieilleſſe, ſans pitié pour mes malheurs, ſans reſpect pour l'Egliſe dont je défends la cauſe, accuſer mon zèle, & le décrier comme hypocrite & ſéditieux.

Quel plus sûr garant que cet empreſſement puis-je vous donner de ma déférence

à tous les décrets qui ne contrarieront ni l'autorité, ni la foi de l'Eglise, ni ma conscience, ce guide dont Dieu lui-même alluma le flambeau, qui ne peut s'éteindre en nous que par un châtiment visible de sa colère; & dont la tyrannie seule pourroit commander le sacrifice!

S'il ne falloit en cette circonstance que celui de mes intérêts personnels, mon zèle pour l'Assemblée nationale en vaincroit bientôt l'obstacle par une prompte soumission. Mais il s'agit, en déférant à cette constitution, d'abjurer l'obéissance que j'ai promise à l'Eglise; & vous ne vous attendez pas sans doute qu'oubliant les engagemens qu'elle m'a fait contracter en me consacrant votre Pasteur, je consente jamais, en l'adoptant, à devenir parjure envers elle pour satisfaire au désir de me montrer citoyen envers la Nation.

Non, Messieurs, je ne cesserai d'être patriote de cœur & d'affection; mais sans manquer au devoir que m'impose cette qualité, dont vous ne me trouverez jamais indigne, j'aurai le courage de m'élever contre des décrets qui renversent la constitution & la hiérarchie de l'Eglise, & sa discipline, qu'elle seule a le droit de réformer & de changer. Dépositaire de son enseignement, j'en publierai, s'il le faut, sur les toits, la doctrine qui les combat; & si la

force me condamne au silence, j'invoquerai pour le compte, la faveur dont elle laisse jouir les ennemis de son culte. Les droits de l'homme, Messieurs, ne seroient-ils que pour eux; & la Religion catholique en perdant la prérogative d'être celle de l'état, n'en auroit-telle plus à sa protection?

Pour moi, pontife auprès de vous, de cette Religion sainte, contre laquelle toutes les sectes conjurées en ce moment & peut-être protégées, semblent se réunir dans leurs attaques, je ferai tous mes efforts pour empêcher son flambeau, qui depuis quinze siècles n'a cessé d'éclairer cette heureuse contrée, de s'éteindre dans mes mains. Avec la grace de Dieu, j'en conserverai le précieux dépôt avec soin & dans son intégrité, pour vous, Messieurs, pour vos enfans, pour mon troupeau, ce troupeau si cher à ma tendresse, & je remercierai le Seigneur, si des succès sont le fruit de mon zèle; & je ne murmurerai point, si des infortunes en sont le prix.

Je suis avec respect,

MESSIEURS,

Votre, &c.

*Signé*, † JOS. DOM. *Evêque de Bayeux.*

Paris, 22 Janvier 1791.

# ADHÉSION

## *De MM. les Curés & Vicaires de Caen.*

JESUS-CHRIST a prépoſé au gouvernement de ſon Egliſe, un chef Suprême, des Evêques, les Paſteurs du ſecond ordre, & encore, ajoute St-Paul, des Prophêtes, des Docteurs, des Evangeliſtes, afin qu'ils travaillent à la perfection des Saints, à l'œuvre du ſacré miniſtère, à la formation de ſon corps myſtique. Il demande, qu'unis par ſon eſprit dans les liens de la charité, tous le béniſſent d'une même bouche, & profeſſent les mêmes ſentimens. Cette admirable harmonie, ce concert vraiment divin, qui eût oſé ſe le promettre dans nos jours ſi mauvais ? Et cependant nous le voyons de nos yeux ! Aujourd'hui en France, les ſucceſſeurs des Apôtres & des ſoixante-douze Diſciples rempliſſent le vœu du prince des Paſteurs : ils gardent fidèlement le dépôt ; ils parlent un langage uniforme ; ils ne font qu'un cœur & qu'une ame. Eph. c. 4.

Placé par la Providence à la tête de ce vaſte diocèſe, vous n'avez point, Monſeigneur, retenu la vérité captive dans l'in-

juſtice ; votre voix s'eſt faite entendre. Mais à peine elle a frappé les oreilles de l'homme ennemi, de cet homme attentif à ſurſémer l'ivraie dans le champ du Pere de Famille, qu'il a fait de coupables efforts pour en empêcher le ſuccès. Efforts ſuperflus ! Les brebis dociles ont entendu reſpectueuſement, & avec fruit, la parole de leur premier Paſteur, qui eſt devenue pour elles une nourriture excellente.

Vous nous la préſentez de nouveau, Monſeigneur, dans votre déclaration du 22 Janvier : Déclaration pleine de ſageſſe, de prudence, de lumiére, de force, d'une vigueur vraiment ſacerdotale. Elle donne ce qu'elle promet : *des règles à vos coopérateurs, pour diriger leur conduite ; des principes aux fidèles, pour fixer leur croyance.*

Vous y gémiſſez ſur l'incompétence évidente, ſur les ſcandales & le ſchiſme, ſuites funeſtes & inévitables de la conſtitution du Clergé. Vous y combattez en faveur de ces dogmes eſſentiels de la religion qui ſuppoſent & aſſurent tous les autres.

(1) La primauté de juriſdiction du chef de l'Egliſe.

Vous revendiquez pour la puiſſance ſpirituelle, le droit impreſcriptible qui lui eſt aſſuré par ſon divin auteur, de ſe gouverner elle-même, de conſerver ou de changer ſa diſcipline, ſuivant les temps & les circonſtances.

(2) La néceſſité d'une miſſion canoniq.

Vous y demandez avec toute l'Egliſe ;

le maintien & l'observation des règles canoniques, pour faire dans les diocèses, & les paroisses du royaume des changemens qui tiennent à la juriſdiction, qu'elle ſeule a droit de conférer. Votre zèle y prémunit vos enfans contre les dangers qui les environnent, fait connoître quelles ſont les armes puiſſantes, propres à écarter les loups de la bergerie, & capables d'empêcher qu'ils ne nuiſent au troupeau.

Vous y gémiſſez ſur la ſuppreſſion du Corps vénérable qui étoit votre premier conſeil; vous réclamez ſes juſtes prérogatives; & n'avez garde de vouloir les tranſmettre à des hommes nouveaux qui ne peuvent, ſans ſe rendre ſacriléges, envahir l'autorité.

Mettant votre confiance en celui qui donne la force, vous conſentez, pourvu que l'Egliſe à laquelle ſeule il appartient de l'ordonner l'exige, à étendre encore davantage les travaux de votre ſollicitude.

Enfin, plein de l'eſprit qui faiſoit dire à S. Cyprien, qu'un Evêque ſemblable au rocher contre lequel viennent ſe briſer les flots tumultueux, ſurmonte par ſa conſtance, les efforts des ennemis du bien; vous vous élevez avec courage contre des décrets qui renverſent la conſtitution de l'Egliſe, ſa Hiérarchie, ſa Diſcipline.

Ep. 54 ad Cornel. papam.

Plaise au Dieu des vertus, qui a mis dans votre ame ces sentimens sublimes, les couronner lui-même. Nous les admirons, Monseigeur, nous nous les approprions; &, nous souvenans que, comme Jesus-Christ, *Nous sommes nés & venus dans le monde pour rendre témoignage à la vérité;* reconnoissans sa doctrine dans votre déclaration, nous y adhérons de toute la plénitude de nos cœurs. Elle nous commande aussi une juste gratitude pour le tendre intérêt que vous nous y témoignez; agréez en l'hommage.

Nous sommes, avec respect, &c.

*Signés*, MÉRY, Curé de Notre-Dame; LENTAIGNE, C. de St-Sauveur; BONHOMME, C. de St-Nicolas; BEAUNIER, C. de St-Etienne; MARC, Aumonier-C. du Château; DESBORDEAUX, C. de St-Julien; BUNEL, C. de St-Jean; VASNIER, C. de Ste-Paix; GOMBAULT-DUVAL, C. de Saint-Gilles; JOUVIN, C. de St-Martin; NOEL, C. de St-Ouen; SAMSON, Vicaire de St-Gilles, BEAUFILS, V. de N.-Dame; GAUGAIN, V. de St-Ouen; PARIS, V. de Saint-Jean; BOUSSONNIER, V. de Saint-Etienne; GAUGAIN, V. de Saint-Michel de Vaucelles; ANQUETIL, V. de St-Martin; RENOUF, V. de St-Sauveur; CANIVET, V. de St-Julien; DAUMESNIL, V. de St-Nicolas.

Caen, ce 5 Février 1791.